

Traitement des onychomycoses

Traitement des onychomycoses :

Références : PIJ-medic n°16

Il faut bien évaluer la nécessité du traitement par terbinafine avant de le prescrire, en particulier chez la personne âgée :

- *Seuls 30-50 % des dystrophies unguéales sont d'origine fongique*
- *Le traitement d'une onychomycose est long, délicat (échecs fréquents), onéreux, et peut avoir des effets indésirables importants.*
- *L'utilisation de la terbinafine n'est pas recommandée chez les patients ayant une clairance à la créatinine < 50 mL/min (Sanford).*

Les traitements locaux (Loceryl vernis, p.ex.) ne sont pas recommandés par la Commission des Médicaments en raison de leur efficacité insuffisante, due à une mauvaise compliance et un taux de pénétration insuffisant.

Source : Liste des médicaments à consulter sur www.pij.ch

© Pharmacie Interjurassienne : Ce contenu n'est pas autorisé à être copié et repris sur un autre site WEB ou tout autre média.